

Accueil des nouveaux arrivants



Nous avons le plaisir de vous accueillir en Mairie pour vous apporter tous les renseignements nécessaires pour vous aider dans vos démarches à effectuer.

- * faire votre changement d'adresse sur votre carte grise, votre carte d'identité
- * vous inscrire sur la liste électorale
- * inscrire vos enfants au service scolaire, accueil de loisirs

Pensez également à :

- * Signaler votre nouvelle adresse : perception, banque, assureur, mutuelle, employeur, caisses de retraite ou Pôle Emploi, caisses de Sécurité Sociale et Allocations Familiales...
- * activer vos abonnements électricité, gaz et eau
- * prévenir la Mairie de votre commune de départ
- * faire suivre votre courrier par La Poste du domicile que vous quittez en remplissant une ordre de réexpédition. Votre courrier sera transmis à votre nouvelle adresse pendant 6 mois ou un an. Attention, ce service n'est pas gratuit.